

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES — ENVIRONNEMENT, EAU ET ÉNERGIE

De la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à la protection de la biodiversité, en passant par la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau, et la lutte contre l'appauvrissement des sols : le Département de Seine-et-Marne se mobilise activement en faveur de l'environnement, conservant ainsi sa réputation de poumon vert de l'Ile-de-France. Au total : 43,7 millions d'euros ont été mobilisés par le Département depuis le début du mandat en faveur de la politique dédiée à l'eau, l'environnement et l'agriculture.

Valoriser et préserver le patrimoine naturel

Face à la nécessité impérieuse de sensibiliser le grand public à la **protection de l'environnement et de la biodiversité**, le Département a fait le pari de participer à l'instauration d'un lien renouvelé entre les Seine-et-Marnais et leur patrimoine naturel, en lançant une vaste opération de revalorisation des 22 [Espaces naturels sensibles](#) (ENS) départementaux ouverts au public. Cette opération ambitieuse et innovante a débuté en 2018 par la revalorisation des atouts naturels, culturels, sportifs ou récréatifs de 10 ENS dits « ENS Ambassadeurs ».

Le Département travaille actuellement à l'élaboration d'un **nouveau schéma des ENS**, pour identifier au mieux les zones disposant d'une grande richesse écologique, à davantage valoriser auprès des Seine-et-Marnais. Le dispositif de lutte **contre les dépôts sauvages** a été renforcé aux abords notamment des ENS et des routes départementales.

2,7

M€

dédiés depuis le début du mandat contre les dépôts sauvages avec 900 000 tonnes de déchets ramassés

100

sites ENS

existants pour une surface de 7 524 hectares

2,6

M€

dédiés à l'entretien et la valorisation des ENS depuis le début du mandat

28

ENS

ouverts au public (22 ENS départementaux et 6 communaux)

Parallèlement aux actions menées en faveur des ENS départementaux, le Département apporte son **soutien technique et financier** aux communes et intercommunalités qui souhaitent préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Par le biais du groupement d'[ingénierie départementale « ID77 »](#), le Département accompagne directement les collectivités dans leurs projets environnementaux.

Le Département s'appuie aussi sur son agence départementale dédiée à la protection de l'environnement : [Seine-et-Marne Environnement](http://www.seine-et-marne-environnement.fr/) (<http://www.seine-et-marne-environnement.fr/>). Créée il y a près de trente ans, SEME informe, sensibilise, conseille et accompagne tous les acteurs du Département - des collectivités aux entreprises, sans oublier les particuliers et les scolaires - afin de renforcer la transition énergétique et écologique en Seine-et-Marne.

[Protection de l'environnement](#)[Nature en Seine-et-Marne](#)[Action pour l'environnement](#)[Transition énergétique](#)[Annuaire des ENS](#)

Préserver et gérer la ressource en eau

Bien que la politique de l'eau ne relève pas de la compétence des Départements, la collectivité demeure plus qu'e jamais engagée en faveur de la protection et de l'amélioration de [la qualité de l'eau sur l'ensemble de son](#)

[territoire.](#)

Pour bénéficier d'une eau propre et saine partout en Seine-et-Marne, tout en préservant la biodiversité, le Département et ses partenaires en la matière (tels que l'Etat, la Région Île-de-France, l'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie ou encore la Chambre d'agriculture de région Île-de-France) agissent de concert en se référant aux objectifs fixés par [le Plan Départemental de l'Eau \(PDE\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/plan-departemental-eau) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/plan-departemental-eau>) pour la période 2017-2024.

Cet outil fédérateur unique en Île-de-France sera renouvelé et enrichi pour la période 2025-2030. Il vise à protéger la ressource en eau et **sécuriser l'alimentation en eau potable** des Seine-et-Marnais, améliorer la qualité de l'eau et améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides. Le PDE vise aussi à prévenir et préparer les risques d'inondation et de ruissellement, de sécheresse et de raréfaction de la ressource en eau.

Pour ce faire, le Département apporte un **soutien technique et financier** très important aux collectivités pour réhabiliter et/ou construire des stations d'épuration, mettre l'alimentation d'eau potable aux normes réglementaires, entretenir les rivières ou encore restaurer les zones humides, véritables réservoirs de biodiversité. Par exemple, 28 stations d'épuration ont été reconstruites et mises en service.

CHIFFRES-CLÉS

13

communes

touchées par des inondations de l'été 2021 ont été accompagnées par le Département pour près de 104 000 €.

200 000

€

versés chaque année par le Département pour alimenter le fonds d'indemnisation pour communes touchées par des inondations.

16,9

M€

de subventions apportées par le Département dans le domaine de l'assainissement de l'eau

31,7

M€

mobilisés par le Département depuis le 1er juillet 2021 pour la mise en œuvre des actions de l'actuel PDE.

Face au risque inondation, le Département a créé **un fonds d'indemnisation pour les communes touchées par des inondations** afin de rendre les territoires plus résilients face à ces phénomènes de plus en plus fréquents.

Afin de renforcer son accompagnement technique et financier, le Département a modifié son dispositif **desouti en aux collectivités** en charge de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Par exemple, 18 communes ou groupements de communes accompagnés, pour un montant de 561 065 €.

Enfin, [le laboratoire départemental d'analyses de l'eau](https://www.seine-et-marne.fr/fr/laboratoire-departemental-analyse) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/laboratoire-departemental-analyse>), porté par le Département, accompagne les actions de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau. L'expertise et la qualité de ses équipements en font un acteur incontournable de la **surveillance sanitaire et environnementale** de l'eau sur le territoire. 20 000 échantillons d'eau ont été analysés depuis le début du mandat.



Eau



Les ressources en eau



Préservation de l'eau

Produire de nouvelles énergies

Fort de son statut de précurseur dans le domaine de la **méthanisation**, le Département soutient les mobilités décarbonées. La collectivité a élaboré un schéma départemental de développement de la méthanisation, appelé **la Charte CapMétha77**, en lien avec plusieurs partenaires : la Préfecture de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Union des Maires et des EPCI de Seine-et-Marne, le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, GRDF et GRTGaz. dont [la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France](https://idf.chambre-agriculture.fr/) (<https://idf.chambre-agriculture.fr/>).

L'objectif : atteindre **75% d'autonomie en biogaz** à usage domestique à l'horizon 2030 et d'impulser une dynamique de développement des mobilités décarbonées. Au total : 40 méthaniseurs ont été installés sur le territoire seine-et-marnais (décembre 2022).

Afin d'optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux, la collectivité sensibilise les agents et les élus à la **réduction des consommations énergétiques**, dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie adopté en 2023.

Enfin, le Département s'engage en faveur **des entreprises forestières** d'exploitation, de travaux et de première transformation, en leur accordant une aide à l'investissement pour un total de près de 70 000 €.

TÉLÉCHARGER



La charte CapMétha77 PDF - 2.04 Mo (</sites/default/files/media/downloads/2020-charte-capmetha77.pdf>)

609**M€**

dédiés par le Département aux contrats de performance énergétique et aux rénovations énergétiques sur la période 2023-2050

13**stations d'avitaillement**

publiques en fonctionnement et 3 en projet

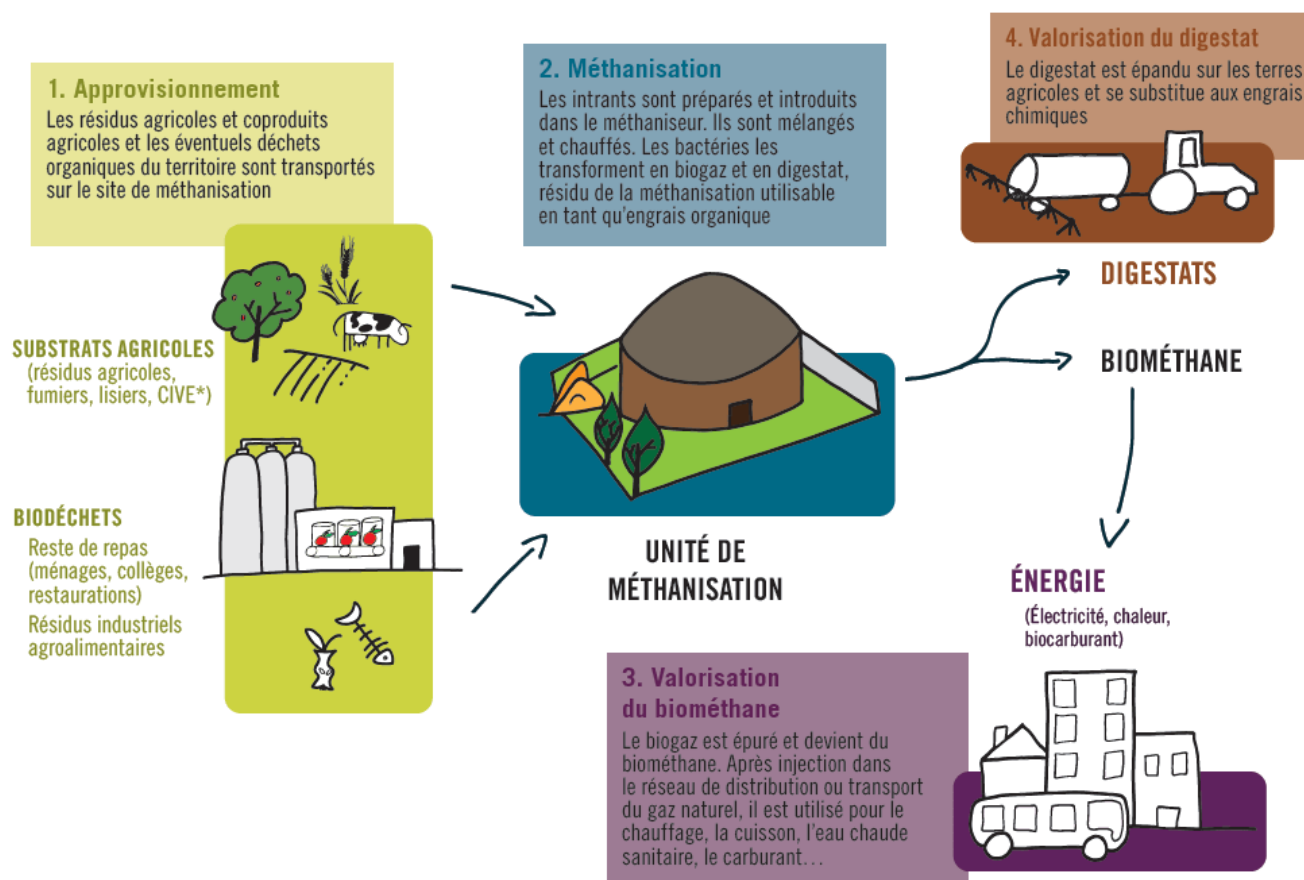
47 000**€**

dédiés par le Département pour élaborer un schéma du déploiement des stations d'avitaillement et 35 000 € pour mener à bien les études de faisabilité

938**ménages**

accompagnés par un Conseiller France Rénov pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.

→ La méthanisation, c'est quoi ?



PUBLICATIONS



RAPPORT

Le rapport annuel de développement durable

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du

développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne.

Au-delà de l'état des lieux de l'année 2023, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez le consulter en téléchargement ci-dessous.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 13.7

MO



DÉPLIANTS

La méthanisation en Seine-et-Marne

Ce dépliant est une synthèse de la politique départementale de la Seine-et-Marne en matière de développement de la filière méthanisation. Projet, objectifs, chiffres clés... L'essentiel du projet CapMétha77 est rassemblé sur seulement deux pages.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 1.09

MO

Brochure mi-mandat



Créé le: 17/08/2020

- Mis à jour le : 10/04/2024

